

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président, concernant  
**La coordination des actions  
dans la cadre de la crise du Coronavirus**

Monsieur le Ministre-Président,

Ce n'est plus la peine de préciser que cette crise du Coronavirus que notre pays traverse actuellement est une crise sans précédent. Une crise exceptionnelle qui demande des mesures exceptionnelles, et ce dans une situation politique déjà complexe.

L'ampleur de la pandémie et des mesures à prendre a rendu plus nécessaire que jamais une bonne coordination entre tous les niveaux de pouvoir du pays. Ainsi qu'une excellente coordination au sein de chaque gouvernement. Comment décririez-vous l'action de coordination au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont le rôle vous incombe?

On le disait, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Ainsi, les entités fédérées ont-elles été autorisées à participer au Conseil National de Sécurité. Comment se passe cette mission que vous suivez pour la FWB? Que pensez-vous de cette initiative? Serait-elle à réitérer à l'avenir, en cas d'éventuelle nouvelle crise majeure?

Ces responsabilités importantes et qui on le suppose prennent beaucoup de temps, de réunions, briefings et autres, vous laissent cependant le temps de l'initiative si l'on pense au Fonds d'Urgence déconsolidé avec financement participatif des citoyens et du secteur privé ou encore au projet d'acquisition d'ordinateurs portables reconditionnés pour les élèves des écoles. Pourriez-vous nous en dire plus sur ces initiatives? Quand seront-elles effectivement en place? Y a-t-il d'autres projets en réflexion dont vous pouvez déjà nous parler?

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre-Président:**

Je tiens d'emblée à vous informer que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles gère cette crise de manière sérieuse. En tant que Ministre-Président de ce Gouvernement j'endosse en effet le rôle de coordinateur avec les différents Ministres et je suis donc en contact très régulier avec ceux-ci pour les informer de l'évolution de la situation et des mesures que celle-ci implique mais également afin que chaque Ministre puisse me faire part des questions qui se posent en lien avec leurs compétences. Croyez-moi, tout le Gouvernement est particulièrement engagé à gérer cette crise et à chercher des solutions pour tous les francophones impactés d'une manière ou d'une autre.

Concrètement et comme vous l'indiquez, je me rends aux différentes réunions du Conseil National de Sécurité mais également du Comité de concertation et auxquels je peux faire part des questions qui se posent concernant les matières de la Fédération, et où je suis de près l'évaluation de la situation.

Au vu de la réalité institutionnelle de notre pays, et sachant que cette crise impacte tous les secteurs à tous les niveaux, il me semble impératif d'associer les Régions et Communautés aux décisions prises dans le cadre de cette crise inédite que nous vivons. Nous sommes en concertation constante, tant au Conseil National de Sécurité ou au Comité de Concertation, mais également dans les différentes Conférences interministérielles où les Ministres fonctionnels se réunissent quand cela s'avère nécessaire. C'est d'une importance capitale afin de tenir compte des spécificités de chaque niveau de pouvoir, mais aussi afin de prendre des décisions cohérentes pour l'ensemble du pays.

Plus que jamais, l'état d'esprit doit être à l'union nationale et à la coopération entre niveaux de pouvoir pour combattre ensemble cette pandémie. Je ne peux donc que saluer l'initiative de notre Première Ministre d'avoir élargi le Conseil National de Sécurité aux entités fédérées.

Concernant le fonds d'urgence déconsolidé, je vous informe que le Gouvernement a confirmé son intention de créer ce fonds déconsolidé visant à soutenir les acteurs et secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela veut dire que le capital de départ sera principalement privé (apport minime de la FWB). Le financement du fonds pourra se faire, outre un financement bancaire plus classique, via la participation des citoyens qui le désirent, mais aussi des entreprises. Ce financement participatif se fera par l'émission d'obligations. Le taux offert ne devrait pas nécessairement être élevé mais ce type d'obligation sera intéressant compte tenu de la volatilité des marchés et de la dépréciation subséquente des autres actifs financiers. En effet, les citoyens par le biais du fonds pourraient récupérer leurs placements après la crise sans dépréciation (sans perte de valeur nominale) avec des intérêts fixés à un taux raisonnable en raison des taux d'épargne pratiqués sur le marché.

De manière synthétique, le Fonds pourra agir principalement dans 2 axes de prédilection avec 2 produits.

Les 2 axes sont:

- d'une part, le soutien aux secteurs de la FWB dans le cadre du COVID-19 et notamment la culture, le Sport ou dans d'autres secteurs;
- et d'autre part, les bâtiments scolaires (la rénovation et/ou construction).

Les 2 produits sont:

- un prêt et prêt subordonné (pour la trésorerie)
- les investissements en infrastructures.

En ce qui concerne l'acquisition des ordinateurs portable, je vous confirme que le Gouvernement a approuvé l'achat de 1.390 portables reconditionnés par procédure de marché public auxquels s'ajouteront 420 portables reçus en donation. Parallèlement à cette mesure d'urgence liée au confinement, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail afin d'avancer plus fortement sur la réalisation d'un projet "*École numérique*" en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant pour l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale.

Enfin, il y a évidemment beaucoup d'autres initiatives qui sont prises par le Gouvernement pour faire face à cette crise. Je pense par exemple et entre autres, à la création d'une structure d'accueil temporaire pour l'hébergement d'enfants (de 0 à 6 ans). En effet, la situation sanitaire a aujourd'hui un impact lourd sur l'organisation des services d'accueil spécialisés de la petite enfance.

Alors que le contexte actuel de confinement peut créer des tensions et des situations de dangers pour les personnes vulnérables dont les enfants, il n'est aujourd'hui pas possible d'accueillir des enfants supplémentaires dans les services d'accueil existants. Dès lors, en concertation avec l'ONE et le Délégué général aux Droits de l'Enfant, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc décidé en sa séance du 23 avril dernier, sur proposition de la Ministre de l'Enfance, de créer une structure temporaire spécifique de type « SASPE » de 16 places pour permettre des hébergements d'urgence d'enfants de 0 à 6 ans en situation de danger grave.

Par ailleurs, la même logique a été suivie par la Ministre en charge de l'Aide à la jeunesse. Sur sa proposition, 39 nouvelles places d'hébergement temporaire pour accueillir les jeunes de 6 à 18 ans en danger ont également été créées.